



# Résidences autonomie municipales

Roger Sampic  
Madeleine Riot  
André Delalandre

[www.sotteville-les-rouen.fr](http://www.sotteville-les-rouen.fr)  
Direction de la solidarité et du CCAS  
Tél. 02 35 63 60 69  
[solidarite@sotteville-les-rouen.fr](mailto:solidarite@sotteville-les-rouen.fr)

2021



Les logements en résidence autonomie vous offrent une indépendance de vie. Des espaces communs permettent de créer du lien. Chaque résidence est dotée de deux ascenseurs adaptés, d'une salle de restauration, de salles d'animation, d'une salle climatisée et d'une lingerie. Les appartements de type T1 bis, pour les personnes seules, sont constitués d'une grande pièce cuisine / salle / salon - espace nuit et d'une salle de bain avec toilettes. Les appartements de type T2, principalement réservés aux couples, bénéficient d'une chambre indépendante en plus.

### Les horaires de présence du personnel :

Dans la journée une présence est assurée

- du lundi au vendredi de 9h à 17h30,
- le samedi de 9h à 14h30.

En l'absence du personnel, un service de téléassistance assure votre sécurité en cas d'urgence médicale. Ce service est obligatoire dès votre admission.

Votre sécurité est assurée par des gardes de nuit de 22h à 7h du matin, 7 jours/7 pour répondre aux éventuelles urgences.

## LES RÉSIDENCES

La **résidence Roger Sampic** est composée de **logements** de type **F1 bis d'environ 30m<sup>2</sup>**.

Loyer mensuel :  
de 410 € à 500 € environ

La **résidence Madeleine Riot** est composée de **logements** de type **F1 bis de 36m<sup>2</sup>** et de **F2 de 52,40m<sup>2</sup>**.

Loyer mensuel :  
environ 460 € pour le F1 bis et  
environ 580 € pour le F2.

Elle est desservie par la ligne  
de bus F3.

La **résidence André Delalandre** est composée de **logements** de type **F1 bis de 30m<sup>2</sup>** et de **F2 de 45 à 50m<sup>2</sup>**. Vous avez la possibilité de louer un garage en fonction des disponibilités.

Loyer mensuel :  
360 € à 409 € pour le F1 bis  
et 457 € à 521 € pour le F2  
environ  
Garage : 47 € environ

La redevance mensuelle comprend le loyer principal et une provision de charges. Les locataires peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement ou de l'Allocation de Logement en fonction de leurs ressources.

Dans chaque résidence, l'équipe est composée d'une responsable, de deux agents de restauration et d'un agent d'entretien. Tous ces agents font partie du personnel municipal. Cette équipe accompagne les résidents au quotidien afin d'assurer les services collectifs, d'organiser les animations et de favoriser un lieu de vie chaleureux et convivial.

## LES SERVICES

### • Restauration :

Si vous le souhaitez, vous pouvez déjeuner au restaurant **du lundi au samedi le midi**, sur réservation. Une commande de repas à domicile est possible, **le dimanche et les**

### **jours fériés sur réservation.**

Pour le soir, une commande de potage est proposée. Le prix du repas est calculé en fonction des ressources.

### • Animation :

Les animations sont ouvertes à tous. Elles permettent aux retraités de partager des moments de convivialité.

Le programme « **Sotteville animation seniors** » présentant l'ensemble des animations est disponible chaque mois.

Des animations collectives sont organisées par la municipalité : gymnastique douce, chorale, atelier mémoire et rencontres intergénérationnelles.

Des **locaux communs** sont mis à disposition des locataires tels que des salons, une bibliothèque, une salle d'animation et un espace de détente extérieur.

Un service d'accompagnement pour les transports est organisé pour les personnes ayant des difficultés de déplacement.

### Conditions d'admission :

- Etre âgé(e) de 60 ans et plus.
- Etre autonome et être capable d'assurer les actes de la vie quotidienne. Les résidences autonomie ne sont pas des structures médicalisées.

## Modalités d'inscriptions :

Complétez le dossier d'inscription qui vous est remis au CCAS, à la Direction de la solidarité.

Une pré-visite des logements est possible sur rendez-vous auprès de la responsable de la résidence de votre choix.

Si vous êtes intéressé(e), l'enregistrement de votre demande d'admission se fait sur rendez-vous le jeudi après-midi au : 02 35 63 60 69. Suite à cet entretien, vous serez alors contacté(e) par le secrétariat du Dr Kadri, gériatre, pour un rendez-vous « consultation d'évaluation gériatrique ».

A réception du compte-rendu de votre visite d'évaluation, votre dossier sera présenté devant la commission logement du CCAS qui décidera des suites à donner à votre demande.



**Résidence André Delalandre**  
7 rue Président Roosevelt  
Tél. 02 35 63 08 71

**Résidence Madeleine Riot**  
15 rue des tisserands  
Tél. 02 35 73 95 31